



RAPPORT ANNUEL

MAM PREMIUM EUROPE

Code LEI : 9695009K4I3UEE2MJU31

30 décembre 2022

Société de gestion : Meeschaert Asset Management
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine • 75755 Paris Cedex 15
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

Orientation des placements	2
Politique d'investissement	12
Déontologie	17

COMPTES ANNUELS	21
------------------------	-----------

Bilan Actif
Bilan Passif
Hors Bilan
Compte de résultat

COMPTES ANNUELS - ANNEXES

Règles et méthodes comptables
Evolution de l'actif net
Complément d'information 1
Complément d'information 2
Ventilation par nature des créances et dettes
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation
Affectation des sommes distribuables
Résultats et autres éléments
Inventaire

RAPPORT DE GESTION

1. Orientation des placements

CLASSIFICATION

Actions des pays de l'Union Européenne

OPC d'OPC

Jusqu'à 10 % de l'actif net

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du Fonds vise, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans, à surperformer l'indice de référence EURO STOXX Small Net Return Index, (Dividendes nets réinvestis - code Bloomberg : SCXT) tout en mettant en œuvre une stratégie ISR.

Cet objectif extra financier est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est l'indice EURO STOXX Small Net Return Index, dividendes nets réinvestis (Code Bloomberg : SCXT).

L'indice est composé d'un nombre variable de valeurs des pays de la Zone Euro (environ 100 valeurs), qui figurent dans la composition de l'indice Stoxx Europe 600 (SXXP) lui-même composé de 600 valeurs sélectionnées au sein des pays de la zone euro, la Suisse et la Norvège, l'indice EuroStoxx Small étant composé des valeurs qui ne figurent pas dans les indices Large et Mid Caps.

La gestion du Fonds étant active et discrétionnaire, le Fonds n'a pas vocation à reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence nommé ci-dessus est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 (appelé également "BMR") du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Meeschaert AM dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit «

Règlement SFDR). Il n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le FCP.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées

Afin de pouvoir réaliser l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement repose sur une gestion active et discrétionnaire. Elle n'est ni indicielle ni à référence indicielle. Aucune corrélation n'est recherchée avec l'indice de référence : la composition du portefeuille ne suit pas celle de l'indice et la performance du Fonds peut s'éloigner durablement de cette référence.

1. Sélection Extra-Financière – ESG

La stratégie d'investissement d'MAM Premium Europe repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés : seuls les émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers décrits ci-dessous seront éligibles.

L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers.

Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers.

La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales. Les principaux critères d'analyse des entreprises sont :

- Les politiques sociales,
- La qualité de la présence dans les pays en développement
- Les politiques environnementales
- La gouvernance
- Le respect des droits de l'Homme
- Les relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés locales, sociétés civiles, actionnaires...).

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises :

- Critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets...
- Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail...
- Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne...
- Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social ...
- Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...

a) Processus de sélection ESG – Univers de référence initial (obligations et actions)

La société de gestion a établi un univers de départ d'environ 2500 émetteurs européens analysés par Sustainalytics.

L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion dans l'ordre suivant :

- 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, la pornographie, les jeux d'argent, les OGM et les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la Société de Gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.

- 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère).

- 3/ Pour les valeurs restantes, exclusion des sociétés dont le score ESG Sustainalytics (ESG Risk Rating) est classé dans les deux derniers déciles.

L'univers des émetteurs, sur la base de ces critères, est revu à minima trimestriellement.

b) Taux de Sélectivité

Le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers de référence est en permanence supérieur à 20%.

c) Poids de l'ESG

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

d) Objectifs de durabilité

Le fonds s'engage sur les objectifs de durabilité suivants :

- Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses significatives et graves. Sont considérées comme controverses significatives celles qui sont évaluées en niveau 3 selon la méthodologie Sustainalytics (échelle allant de 0 à 5). Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics.

- Surperformer son univers de départ par une intensité carbone (tCO₂eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure. Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG.

e) Alignement avec la Taxonomie

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Il n'est toutefois pas exclu que le fonds puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères.

Dans ce cas, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'appliquerait uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental et pas à la portion restante des investissements sous-jacents.

Eligible au PEA, le Fonds est investi à hauteur de 75% de son actif net dans des actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'Union Européenne.

Dans ce cadre, le Fonds est majoritairement investi dans des valeurs de petites et moyennes capitalisations (jusqu'à 10 milliards d'euro lors de l'investissement). Le Fonds pourra également sélectionner des grandes capitalisations et ce, jusqu'à 50% de l'actif net. La stratégie s'applique sans contrainte à priori d'allocation par zones géographiques ou secteurs d'activités ou type de valeurs. L'exposition aux marchés des actions, hors Union Européenne, reste accessoire (pays émergents y compris).

Le processus de gestion repose sur une gestion active basée sur le stock picking, lequel se base sur la sélection de sociétés présentant des perspectives bénéficiaires supérieures à la moyenne des comparables et dont le potentiel n'a pas encore été anticipé par le marché soit du fait d'un avantage compétitif durable, soit du fait de sa restructuration ou de son retournement.

La sélection des entreprises se base sur une étude de leurs fondamentaux en analysant :

- les avantages compétitifs de l'entreprise dans son secteur et la qualité des équipes de management (différents éléments structurels tels que les parts de marché, les barrières à l'entrée seront examinés en priorité),
- les perspectives futures de croissance envisagée et la qualité de la structure financière,
- les éléments déclencheurs d'une appréciation du prix (croissance organique, raison économique, évolution actionnariale, restructuration).

Les décisions d'investissement sont également prises en fonction :

- de l'analyse qualitative de l'environnement économique,
- du niveau de risque de l'investissement,
- de l'analyse des tendances et des données de marchés pour optimiser la rentabilité des investissements.

Le Fonds peut s'exposer jusqu'à 25% de son actif net sur des titres de taux en directs, ou via des OPC. Il s'agit, notamment, de créances négociables et instruments du marché monétaire, d'obligations publiques ou privées, à taux fixes, variables ou révisables, indexées, convertibles, de bons à moyen terme négociables, de BTAN, de BTF, d'EMTN, des ETN, des titres négociables à moyen terme (anciennement appelés « billets de trésorerie » et « certificats de dépôts »), des ECP des pays de l'Union Européenne.

Le Fonds peut être exposé, à hauteur de 100% au risque de change par l'acquisition de titres libellés dans des devises des pays de l'Union Européenne et à hauteur de 10% pour les devises des pays hors Union Européenne.

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés internationaux (y compris les pays émergents) réglementés, organisés ou de gré à

gré. Dans le but de réaliser l'objectif de gestion et intervenir sur les risques de taux et actions, le gérant peut prendre des positions pour couvrir et/ou exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisations), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices.

Il résulte de l'utilisation de l'ensemble des instruments financiers, les fourchettes d'investissement et d'exposition suivantes :

Pondération des actifs	Minimum	Maximum
INVESTISSEMENTS		
Actions et autres titres éligibles au PEA	75%	100%
<i>Dont Small & Mid Caps</i>	<i>50%</i>	<i>100%</i>
<i>Dont Large Caps</i>	<i>0%</i>	<i>50%</i>
Marché des taux (obligataire et monétaire)	0%	25%
EXPOSITIONS		
Marchés des actions des pays de l'UE	60%	110%
Marché des taux (obligataire et monétaire)	0%	25%
Risque de change hors devises de l'UE	0%	10%
Risque de change devises de l'UE	0%	100%

Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions :

Le Fonds est investi essentiellement en actions de petites et moyennes capitalisations (jusqu'à 10 milliards d'euro lors de l'investissement) des pays de l'Union Européenne mais peut également sélectionner des actions de grandes capitalisations. La stratégie s'applique sans contrainte a priori d'allocation par zones géographiques, secteurs d'activités ou de type de valeurs.

Eligible au PEA, le Fonds est investi à hauteur de 75% de son actif net dans des actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'Union Européenne.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le Fonds peut s'exposer jusqu'à 25% de son actif net sur des titres de taux en directs, ou via des OPC. Il s'agit, notamment, de titres négociables à court terme (anciennement appelés « certificats de dépôt » et « billets de trésorerie ») et à moyen terme (anciennement appelés « BMTN »), d'instruments du marché monétaire, d'obligations publiques ou privées, à taux fixes, variables ou révisables, indexées, convertibles, de bons à moyen terme négociables, de BTAN, de BTF, des ETN, des ECP des pays de l'Union Européenne.

Les titres de taux sont émis par le secteur public ou privé selon les opportunités de marchés, de notation supérieure ou égale à A-3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme, selon l'échelle Standard & Poor's par exemple ou selon l'analyse de la société de gestion. La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences mais procède à sa propre analyse de la qualité de crédit des titres envisagés.

Actions ou parts d'autres OPC ou fonds d'investissement :

Le Fonds peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE de type fonds d'investissement à vocation générale ou fonds ouverts à des investisseurs professionnels ou fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le Fonds peut investir dans des OPC gérés par MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT.

Ces investissements peuvent être effectués dans le cadre de la gestion de la trésorerie du Fonds ou en complément des investissements directs en actions.

Instruments dérivés

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés internationaux (y compris les pays émergents) réglementés, organisés ou de gré à gré, dans un but de gérer les risques liés aux actions, aux taux et au change. Le gérant peut intervenir à titre d'exposition et/ou de couverture et uniquement à titre de couverture pour le change. Il peut intervenir sur des contrats futures et/ou options sur actions, sur taux ou sur indices (actions, taux et/ou change) ainsi que des contrats de change à terme. L'utilisation de produits dérivés n'a pas pour objectif de dénaturer significativement ou durablement la politique de sélection ESG.

Nature des marchés d'interventions :

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnels négociés sur des marchés internationaux (y compris les pays émergents) :

- Réglementés
- Organisés
- Gré à gré

Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré :

La sélection des contreparties repose sur le principe de sélectivité des meilleures contreparties de marché. Les contreparties sont des établissements de crédit de premier rang.

Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre l'OPCVM et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie.

La politique de meilleure sélection des intermédiaires et contreparties est disponible sur le site Internet de Meeschaert AM (www.meeschaertassetmanagement.com).

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Actions
- Taux
- Change

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Pour le change : en couverture, pour chercher à diminuer la perte en cas de mouvement défavorable du marché

Nature des instruments utilisés :

- Contrats futures sur actions, sur taux ou sur indices (indices actions, taux et/ou change)
- Options sur actions, sur taux ou sur indice (actions, taux et/ou change)
- Contrats de change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée :

- pour diminuer le risque du portefeuille par des stratégies de couverture,
- pour procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur le Fonds,
- afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficience des instruments financiers à terme par exemple).

L'engagement hors bilan ne pourra excéder 100% de l'actif net.

Titres intégrant des dérivés

• **Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :**

- Actions
- Taux

• **Nature des interventions :**

Le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisations), titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

• **Nature des instruments utilisés :**

Le gérant peut investir dans des bons de souscriptions, ainsi que tous les supports de nature obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription et plus particulièrement les obligations convertibles, les obligations convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes et les obligations avec bons de souscription d'actions remboursables.

Ils sont cotés sur les marchés réglementés ou négociés de gré à gré avec les émetteurs.

La sélection des obligations convertibles s'effectue après analyse de leur structure, de la qualité de crédit de leur émetteur et de l'action sous-jacente.

• **Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :**

Le gérant peut recourir à des titres intégrant des dérivés dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers.

A aucun moment, la somme des engagements dérivés (instruments dérivés, intégrant des dérivés ou titres intégrant des dérivés) est limitée à 100 % maximum de l'actif net du Fonds et le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne peut dépasser plus de 10% de l'actif net.

Dépôts : Néant.

Emprunts d'espèces

Le Fonds peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le Fonds peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats) dans la limite de 10% de l'actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant.

Gestion des garanties financières:

Dans le cadre de réalisation des transactions sur instruments dérivés réalisées sur du gré à gré, le Fonds peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- **Liquidité** : toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à un prix transparent ;
- **Cessibilité** : les garanties financières sont cessibles à tout moment ;
- **Evaluation** : les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit ;
- **Qualité de crédit des émetteurs** : les garanties financières sont de haute qualité de crédit ;
- **Placement de garanties reçues en espèces** : elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit ;
- **Corrélation** : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie,
- **Diversification** : le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas ;
- **Conservation** : les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- **Interdiction de réutilisation** : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des actions sélectionnées par la société de gestion. Ces titres connaîtront les évolutions et les aléas des marchés. Le porteur ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

Le Fonds peut être exposé aux risques suivants :

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

Risque que la performance ne soit pas conforme à ses objectifs : le fonds répercutera les baisses des marchés actions et/ou obligations à hauteur de son niveau d'investissement sur ces marchés. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et qu'il peut ne pas récupérer le capital initialement investi.

Risque que la performance ne soit pas conforme à ses objectifs

Il est possible que l'objectif assigné au Fonds de surperformer son indice de référence. Les performances des sous-jacents évoluent de façon plus ou moins indépendantes de celles des indices de marchés.

Risque de perte en capital

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. Le porteur de part est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire du Fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés, et la performance du Fonds dépend de la capacité du gérant à sélectionner un titre et à anticiper des mouvements sur celui-ci. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants.

Risque lié aux marchés actions

Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative, dans le cas où l'exposition nette du Fonds aux marchés actions est positive

Risque de liquidité lié à la détention de moyennes et petites valeurs

Le Fonds peut être investi dans des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre Fonds

Risque lié aux marchés émergents

L'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents, sur lesquels l'OPCVM peut être exposé de manière accessoire, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque de crédit

En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

Risque de change

Le risque de change lié à des devises hors Union Européenne est accessoire (10% max). La fluctuation des devises par rapport à l'euro ou aux devises de l'Union Européenne peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie

Un risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments dérivés négociés de gré à gré. Le risque de contrepartie mesure les pertes encourues par une entité au titre de ses engagements vis à vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés

L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque en matière de durabilité

Il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

Supérieure à 5 ans.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterhouseCoopers Audit

2. Politique d'investissement

a) Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

Les marchés actions européens ont perdu -9.88% en 2022 (pour le Stoxx 600 NR). Après une première phase de forte baisse de janvier à fin septembre (-17.75%) suite à la forte accélération de l'inflation dans un contexte de resserrement monétaire puis de conflit armé entre la Russie et l'Ukraine ayant attisé les tensions inflationnistes, les marchés ont ensuite rebondi au quatrième trimestre (+9.97%), le risque de pénurie de gaz s'estompant grâce à un hiver doux et à la détente de certaines composantes de l'inflation.

Le 5 janvier, la publication des minutes de la réunion de la Réserve Fédérale américaine de décembre a mis en lumière la volonté de la FED de procéder à un resserrement monétaire plus rapide qu'escompté. Ainsi, le taux américain souverain à 10 ans est repassé au-delà de 1,7% et le 10 ans allemand a franchi le seuil symbolique des 0%, provoquant un net regain d'aversion au risque. Le 26 janvier, Jerome Powel a confirmé ce biais restrictif dans le compte rendu de politique monétaire en n'excluant pas une première hausse des taux en mars 2022, puis à chaque réunion, en parallèle de l'arrêt progressif des mesures non conventionnelles. Par ailleurs, les tensions géopolitiques entre la Russie et l'Ukraine ont provoqué une hausse des prix de l'énergie et attisé l'aversion au risque et les tensions inflationnistes. Ces tensions se sont ensuite envenimées allant jusqu'à l'invasion du territoire ukrainien par les forces armées russes le 27 février 2022. La réponse occidentale, focalisée sur des sanctions économiques, a conduit à un fort rebond des cours des matières premières exportées par la Russie (pétrole, gaz et blé), élément encore de nature à soutenir l'inflation.

Les marchés actions mondiaux ont ensuite rebondi au cours du mois de mars. Le conflit armé entre la Russie et l'Ukraine s'est poursuivi tout au long du mois mais les négociations entre les deux pays ont néanmoins abouti à certaines avancées, l'Ukraine s'étant dite ouverte à certaines demandes de la Russie, notamment en ce qui concerne sa neutralité.

Les marchés actions mondiaux ont repris dès le mois d'avril leur mouvement baissier. La poursuite de la guerre en Ukraine, le durcissement en cours des politiques monétaires des banques centrales et notamment de la Réserve fédérale américaine ainsi que les confinements liés au Covid-19 en Chine ont fait ressurgir le risque de stagflation. Ainsi, l'indice S&P 500 a accusé son plus mauvais mois d'avril depuis 1970 (-8,8%) et le Nasdaq a chuté de -13,3% sous-performant les marchés actions européens (-2,1% pour l'Euro Stoxx NR).

En juillet, la publication d'indicateurs économiques qui ont mis en exergue le ralentissement progressif de l'activité a conduit à une nette détente des taux. En zone euro, l'indice PMI manufacturier est en effet passé à 49,6 en juillet, niveau signalant une contraction de l'activité, alors que l'indice des services est ressorti à 50,6. Aux Etats-Unis, l'indice d'activité manufacturière de la Fed de Philadelphie a chuté à son plus bas niveau depuis 2020 à -12,3 vs 0,8 attendue et -3,3 en juin. Ces mauvais chiffres économiques ont semblé confirmer la survenue imminente d'une récession, qui aurait pour corolaire d'apaiser les tensions inflationnistes et donc de redonner des marges de manœuvre aux banques centrales.

En août, la très forte hausse des prix du gaz naturel et de l'électricité qui ont atteint des records historiques a attisé les craintes inflationnistes. De plus, le discours restrictif de Jerome Powell à Jackson Hole, le 26 août, a confirmé que la priorité de la réserve fédérale américaine était de

combattre l'inflation en poursuivant la hausse de ses taux directeurs tant que l'objectif d'un niveau d'inflation à +2% n'était pas atteint, et ce même si les acteurs économiques devaient en subir les conséquences, relançant ainsi les craintes de survenue d'une récession. De leur côté, plusieurs membres de la BCE ont également plaidé pour un durcissement monétaire plus prononcé avec une hausse des taux de +75 points de base (pb) en septembre, après les +50 pb de hausse en juin.

Dès le mois d'Octobre, le léger ralentissement du rythme de l'inflation d'abord aux États-Unis (+8,2% en rythme annuel en septembre après +8,3% en août) puis en zone euro (+10% en novembre après +10,6% en octobre) a crédibilisé les discours de certains responsables de la Fed en faveur d'un ralentissement du rythme des hausses de taux. Par ailleurs, sur le front géopolitique, les démocrates ont perdu la majorité à la Chambre des Représentants, ce qui réduit les marges de manœuvre du gouvernement de Joe Biden pour mettre en œuvre sa politique budgétaire expansionniste, élément également de nature à apaiser les tensions sur les taux. Ainsi, les marchés actions ont rebondi au cours de l'automne.

Les discours toujours fermes des banquiers centraux en décembre ont mis fin au mouvement de rebond des marchés. La BCE a en effet relevé ses taux de +50 bps sur le mois pour porter son taux de refinancement à 2,50% et Christine Lagarde a indiqué que le pivot de la BCE n'était pas encore atteint et que les taux continueraient d'augmenter lors des prochaines réunions. De son côté, la Fed a également relevé ses taux de +50 bps pour les porter dans une fourchette comprise entre 4,25 et 4,50%, niveau record depuis 2007.

Dans ce contexte d'accélération de l'inflation et de forte tension sur les taux, mettant fin à près d'une décennie de laxisme monétaire, le style de croissance sous performe nettement le style value en 2022. Ainsi, les secteurs de la technologie, des biens de consommation et de l'industrie sont en bas de classement alors que ceux des matières premières, de l'énergie et de l'assurance sont en tête des performances.

b) Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

En début d'année, le risque inflationniste nous a semblé être la préoccupation première des investisseurs. Cette rupture nous a conduits à alléger progressivement le poids des sociétés de croissance. Ainsi, nous avons vendu nos positions dans les sociétés de services informatiques italiennes Reply et SESA aux valorisations exigeantes et dans les foncières de logistique VGP et Montéa. Nous avons également allégé la société Téléperformance qui devait faire face à un effet de base exigeant au premier semestre après avoir bénéficié temporairement en 2021 de son activité de services de vaccination contre la Covid-19. A l'opposé, nous avons renforcé le secteur du tourisme et des loisirs avec la société autrichienne de services en vol Do&Co, l'hôtelier Accor et l'exploitant de bowling au Royaume-Uni Hollywood Bowl. Nous avons aussi renforcé certaines sociétés financières (comme la banque irlandaise AIB) qui bénéficient de la hausse des taux.

Dès le 24 février, le bouleversement de l'échiquier politique et économique provoqué par l'invasion de l'Ukraine, nous a poussé à alléger le secteur des biens d'équipements dont les marges risquent d'être pénalisées par les fortes tensions inflationnistes, d'une part, et d'autre part par une éventuelle baisse de la demande finale (Krones, Interpump, Dometic). À l'opposé, nous avons renforcé les secteurs des services aux collectivités, notamment les sociétés présentes sur le segment du renouvelable qui devrait profiter de la nécessité des pays européens, particulièrement de l'Allemagne et de l'Italie, de renforcer leurs indépendances énergétiques, ces derniers étant trop dépendants du

gaz russe. De plus, la rentabilité relative des investissements dans de nouvelles capacités d'énergies renouvelables s'est vue renforcée par la très forte hausse des cours du gaz et du pétrole. Ainsi, nous avons ainsi initié plusieurs nouvelles lignes notamment dans la société espagnole Acciona, et dans la société italienne ERG. D'autre part, nous avons renforcé Edenred, dont le chiffre d'affaires devrait être soutenu par l'accélération de l'inflation et la hausse des prix du pétrole.

En avril et mai, nous avons renforcé la thématique de la réouverture des économies avec le renforcement de la société irlandaise d'hôtellerie Dalata et de l'opérateur de services de restauration en vol Do&Co. Dans ce secteur, la demande semblait très forte comme l'illustre le niveau record des réservations pour cet été d'où la mise en œuvre de hausses de prix par certains opérateurs comme Dalata. À l'opposé, nous avons cédé plusieurs valeurs dont l'activité risquait d'être affectée par la baisse du pouvoir d'achat dans un contexte de forte hausse de l'inflation. Nous avons ainsi soldé nos positions en Marks & Spencer et Signify (dont l'activité B to C nous semble à risque).

Dès le mois de juin, dans un contexte de reflux des taux longs, nous avons renforcé le poids des sociétés de croissance aux valorisations raisonnables et dont la visibilité nous apparaît être forte, élément appréciable dans cet environnement incertain. Nous avons notamment renforcé le secteur du luxe, qui bénéficie d'une forte demande et de la réouverture de l'économie chinoise, avec les sociétés Watches of Switzerland et Moncler. Nous avons également renforcé le secteur de la technologie d'abord au travers des services informatiques (avec les sociétés italiennes Reply et Sesa) puis de l'équipementier néerlandais ASMI dont le carnet de commande est au plus haut. Nous avons également renforcé notre ligne Edenred, dont l'activité est soutenue par la hausse des taux, l'inflation et le rebond des prix du pétrole ainsi que le leader de l'installation de bornes de recharge électrique et de stockage d'énergie Alfen, qui bénéficie de l'accélération de la transition énergétique. À l'opposé, nous avons vendu nos positions dans certaines sociétés dont les marges nous semblent à risque dans ce nouvel environnement inflationniste, comme Carrefour et la société allemande de construction Wienerberger.

En août, dans un contexte de rebond des taux longs et de forte hausse des prix du gaz à l'approche de l'hiver nous avons réduit le poids des sociétés cycliques à risque en cas de ralentissement économique (Plastic Omnium) et pris nos gains sur certaines valeurs de croissance ayant fortement rebondi (ASMI, Edenred et Worldline notamment). À l'opposé, nous avons renforcé le poids des sociétés financières (ASR Nederland, Bawag).

Au cours du quatrième trimestre, dans un contexte d'apaisement des craintes inflationnistes, nous avons, d'une part, renforcé plusieurs sociétés aux valorisations attractives qui nous semblaient intégrer un scénario trop pessimiste pour l'année 2023. Nous avons initié une ligne dans la société de services d'ingénierie de construction Arcadis qui bénéficie des investissements en matière de relance énergétique, d'urbanisation et de préservation de l'eau. Nous avons également investi dans la société allemande Krones spécialisée dans les équipements d'embouteillage dont les solutions permettent aux sociétés d'agroalimentaire, notamment aux brasseurs, de réduire leur consommation énergétique et d'améliorer leur productivité. D'autre part, l'apaisement des tensions sur les taux longs nous a conduit à initier une ligne dans la foncière de bureaux prime Gecina, dont la majeure partie du patrimoine est située dans les quartiers les plus recherchés de l'Île De France, la dette sous contrôle avec un coût moyen de 1.5% pour un rendement sur dividende de 6.5% à notre cours d'achat. Nous avons également renforcé plusieurs sociétés à même de bénéficier de la réouverture de l'économie chinoise comme le concessionnaire aéroportuaire ADP, la société de services aux entreprises Elis ainsi que les sociétés de luxe Moncler et Brunello Cucinelli. À l'opposé, nous avons cédé plusieurs lignes sur lesquelles les attentes de résultats pour l'année prochaine nous semblent trop ambitieuses, comme Imerys qui pourrait être pénalisé par le ralentissement du secteur de la construction.

c) Perspective - vision des possibilités futures de l'OPC.

Après une année 2022 de rupture durant laquelle les banques centrales ont mis fin à des années de laxisme monétaire, plusieurs facteurs de soutien pourraient se matérialiser en 2023. L'inflation pourrait poursuivre sa détente aux Etats-Unis et en Europe et permettre aux banques centrales, la FED dans un premier temps, de sortir progressivement de leurs politiques monétaires restrictives, élément de nature à soutenir les marchés actions. De plus, la récession pourrait être évitée. En Europe, la nette détente des prix du gaz depuis le début de l'hiver et la bonne tenue de la consommation des ménages sont favorables. Aux Etats-Unis, les derniers chiffres économiques qui mettent en exergue un ralentissement de la demande privée pourrait conduire à un atterrissage en douceur de la croissance. Enfin, la réouverture de l'économie chinoise alors que les ménages chinois ont fortement épargné au cours des 3 dernières années, devrait bénéficier à la croissance mondiale. Nous resterons néanmoins vigilants à certains facteurs de risques, avec en premier lieu, l'évolution de l'inflation. Une progression trop forte des salaires, ce que nous n'observons pas à l'heure actuelle, risquerait en effet de susciter davantage d'inflation. La réouverture de la Chine, est également à surveiller de près : à court terme, la hausse des contaminations pourrait créer des tensions sur les chaînes d'approvisionnement tandis qu'un rebond rapide de la production pourrait conduire à une hausse des cours des matières premières et des prix de l'énergie. L'impact de la hausse des taux sur les agents économiques est également un point d'attention tout comme les risques géopolitiques (guerre en Ukraine, tensions entre la Chine et Taiwan, nucléaire en Iran).

Dans ce contexte favorable, nous débutons l'année 2023 avec un portefeuille équilibré entre valeurs cycliques de qualité, notamment financières, et valeurs de croissance aux valorisations raisonnables. Le fonds est exposé à 3 thématiques conjoncturelles que nous jugeons particulièrement porteuses : la réouverture de la Chine (Moncler, ADP), la hausse des investissements publics et privés (Arcadis, Spie) ainsi que le maintien des taux à un niveau élevé (Bawag, Banco BPM). Nous continuons également de privilégier les entreprises exposées à des tendances structurelles fortes, tout en restant vigilant à leurs valorisations, telles que : la digitalisation, la décarbonisation qui favorise des entreprises de maintenance énergétique telles que Spie ou bien de construction d'infrastructure comme Arcadis, et les sociétés qui disposent d'un fort pricing power.

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

La performance

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

MAM PREMIUM EUROPE	I cap	-14.34 %
MAM PREMIUM EUROPE	R cap	-15.16 %

Le benchmark du fonds réalise une performance de -15.50 % sur cette période.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'O.P.C.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
NEW ICE EUR/SEK 0322			-58537625
SR TELEPERFORMANCE	FR0000051807	8756137.69	-10309903.49
RP EURGBP 0622		8935768.75	-9045593.75
WORLDLINE - W/I	FR0011981968	8919398.35	-9022660.38
BECHTLE	DE0005158703	9137163.4	-8486740.12
RP EURGBP 0922		8557750	-8694025
ASM INTERNATIONAL	NL0000334118	8504918.06	-8680498.32
REMY COINTREAU	FR0000130395	8785746.78	-7676681.83
GALP ENERGIA	PTGALOAM0009	7548126.23	-8759654.6
ALFEN BEHEER BV	NL0012817175	7744870.72	-7385410.7

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Néant.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Actifs investis en titres ou droits éligibles au PEA à la fin de l'exercice

Cet OPCVM est éligible au PEA. Il détient 80.09 % de l'actif net en instruments éligibles.

Changements intéressant le Fonds intervenus au cours de l'exercice

- Mise à jour texte + calcul FDGV
- Mise à jour texte SFDR
- Ajustement de la méthodologie de sélection ISR pour la labellisation
- Changement de nom => remplacement de "amilton" par "mam"

Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

- Suppression des DE/DS
- Ajout d'un nouveau centralisateur

3. Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

En ce qui concerne la prise en compte des critères ISR dans les investissements réalisés, des études sectorielles et thématiques sont réalisées de façon mensuelle, en vue de la définition du périmètre d'investissement ISR. Dans ces documents, les enjeux ISR du secteur sont identifiés, et le profil ESG des entreprises y est décrit. Ces dix études annuelles sont présentées à tous les gérants et enregistrées sur la base de données commune à l'ensemble des équipes de Meeschaert Asset Management.

Meeschaert AM est également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009

La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2022 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Les informations sur les activités ISR de Meeschaert Asset Management, La politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Meeschaert AM <https://meeschaert-am.com/>

Le fonds a obtenu le label ISR en avril 2022.

Empreinte Carbone

Dans le cadre de la loi Energie Climat (article 29), bien que non soumis à l'obligation de publier un rapport, Meeschaert Asset Management a réalisé en 2022 l'évaluation de l'intensité carbone du portefeuille au 24/11/2022 : 96 tonnes équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires. Celle-ci est comparée à l'intensité carbone de son indice : 220 tonnes équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires.

Ces informations sont disponibles sur le site internet de Meeschaert AM, dans le rapport d'impact du fonds, publié en 2022. Ce rapport présente également des indicateurs sociaux, de gouvernance et liés aux droits humains.

De plus, le rapport de gestion ESG, publié semestriellement, intègre un suivi de l'évolution de l'intensité carbone du fonds.

La politique ESG ainsi que le Code de Transparence du fonds explique toute la démarche d'intégration des enjeux climatiques, et plus généralement ESG, dans le fonds.

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix

et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations réglementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion à la Tour Maine Montparnasse au 33 avenue du Maine à Paris ou sur le site www.meeschaert-am.com. Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Règlement SFDR et TAXONOMIE

Article 8 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Notation extra-financière

Au 30/12/2022, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 46 sur une échelle de 0 à 100.

Règlement Taxonomie

L'objectif d'alignement Taxinomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 0%.

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire).

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Eléments qualitatifs**

La politique de rémunération est décidée en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de MAM. Cette politique n'encourage pas une prise de risque susceptible d'excéder le niveau de risque défini par MAM.

Conformément à l'article 319-10 10° du Règlement Général de l'AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

La rémunération variable reflète des performances durables et conformes à la politique de risques en fonction de l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs conformément aux plans de rémunérations variables et aux résultats de MAM, liant ainsi de fait, les intérêts des collaborateurs avec ceux de MAM, de ses actionnaires et de ses investisseurs, à court et à moyen terme. Elle vise à reconnaître la performance individuelle voire collective dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe Meeschaert. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

MAM dispose d'un comité spécialisé en matière de rémunérations composé des 3 personnes suivantes :

- Le Président du groupe Meeschaert qui est aussi le Président du Conseil de Surveillance de MAM. Il exerce les fonctions de Président du comité de rémunérations de MAM.
- Le Secrétaire Général du groupe Meeschaert
- Le Président de la société de gestion MAM.

Le personnel concerné par les dispositions de rémunération correspond à toutes les personnes qui ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds et/ou de la société de gestion : dirigeants, gérants, COO, responsables des fonctions de contrôle et de risques, commerciaux, personnel assimilés par leur niveau de rémunération.

L'attribution individuelle des parts variables de rémunération du personnel identifié est corrélée :

- D'une part, à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés
- D'autre part, aux résultats de MAM.

En conséquence des principes rappelés ci-dessus, la rémunération variable comporte :

- Une part acquise, ci-après « Part Acquise », qui représente 50% de la rémunération variable ;
- Une part conditionnelle, ci-après « Part Conditionnelle » qui représente également 50% de la rémunération variable et qui est soumise à la réalisation cumulative des quatre conditions suivantes :
 - ✓ Présence ;
 - ✓ Performance individuelle.
 - ✓ Résultats de MAM
 - ✓ Respect des règles, chartes, et codes de déontologie en vigueur dans l'entreprise.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Les modalités de règlement différé des rémunérations variables ne s'appliquent pas lorsque le montant de la rémunération variable attribuée est inférieur ou égal à un seuil fixé à 100 000 euros.

La Part Acquise de la rémunération variable égale à 50% du montant total de la rémunération variable est versée en numéraire au plus tard le 30 avril de l'année N+1.

La Part Conditionnelle est versée en instruments financiers par tiers différé, sur les trois exercices postérieurs à celui de l'attribution.

La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la SGP et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernée. Le montant total des rémunérations variables est en général diminué d'une part substantielle lorsque la société de gestion de portefeuille n'est pas bénéficiaire et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres en référence à leur indicateur de référence.

Type d'instruments financiers versés : Le personnel identifié recevra du cash indexé sur un panier de fonds MAM représentatifs de la gestion mise en œuvre par la société de gestion dans le cadre de ses activités. Ces fonds seront représentatifs des trois types de gestion actions, obligations et diversifiées.

- **Eléments quantitatifs**

Meeschaert Asset Management en qualité de société de gestion de portefeuille dispose d'un agrément, dans le cadre de la gestion concernant les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), conformément à la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM) et également dans le cadre de la gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), conformément à la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM).

Les responsabilités qui incombent à Meeschaert Asset Management dans le cadre de ces deux dispositions sont relativement similaires et Meeschaert Asset Management estime que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relevant de l'administration d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatifs.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2022 les montants suivants :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques) : 3 951 498 € (salaires de base tous types de contrats confondus).
- Montant total brut des rémunérations variables versées : 1 267 700 €.
- Nombre de bénéficiaires : 72 (ensemble des collaborateurs ayant perçu une rémunération au cours de l'année 2022, tous types de contrats confondus).

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de MEESCHAERT Asset Management ne permettent pas une telle identification par fonds ; Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de MEESCHAERT Asset Management :

- Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs : 1 603 976 €.

- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de MEESCHAERT Asset Management dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs) : 1 892 181€

La politique de rémunération a été adoptée par le conseil de surveillance du 28/03/2017.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: MAM PREMIUM EUROPE
 Identifiant d'entité juridique : 9695009K4I3UEE2MJU31

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 54.24% d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP sont atteintes via la méthodologie employée pour sélectionner les titres qui la compose. En effet, l'équipe ISR a validé l'entier des émetteurs présents dans le FCP au travers d'une analyse qualitative et/ou quantitative. Celle-ci intègre une dimension environnementale (prise en compte de la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la

gestion de l'eau et des déchets, etc) et une dimension sociale au travers des enjeux sociaux et sociétaux tels que la gestion des conditions de travail, le bien-être des collaborateurs, le dialogue social, les compétences des salariés, la gestion des restructurations. Parmi les enjeux sociétaux, on retrouve le respect des droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales, la gestion de la chaîne de valeur (amont et aval), l'éthique des affaires

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité témoignant une performance abrégée au niveau du fonds sont l'intensité carbone du portefeuille par M€ de CA et la fréquence du taux d'accidents des entreprises présentes en portefeuille

Intensité carbone à fin 2022 : 76.65 tCO₂e/M€ de CA

Taux de fréquence des accidents à fin 2022 : 0.67 accident par 200 000h travaillées

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Les indicateurs ont été mesurés pour la première fois cette année.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 5% d'investissements durables. L'équipe ISR veille à la bonne application de la méthodologie de l'investissement durable définie par Meeschaert AM dans le cadre de SFDR, ce qui permet au fonds d'atteindre son objectif d'investissement durable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les PAI sont monitorés à l'aide de notre fournisseur de données ISS ESG, les équipes de recherche ISR ont formalisé des seuils minimaux afin de prendre en considération les incidences négatives des investissements. A ce jour, des sociétés n'ont pas été intégrées à la définition d'investissement durable bien qu'elles présentaient une contribution environnementale et/ou sociale car elles ne respectaient pas les seuils fixés.

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

À travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utilisation des 2 PAI suivants, les investissements durables de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE :



Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le principe de DNSH qui prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été intégré par Meeschaert AM grâce aux 14 PAI obligatoires ainsi qu'au suivi des controverses. Pour renforcer sa méthodologie de prise en compte des incidences négatives, Meeschaert AM a défini des seuils, lorsque cela était possible, et des engagements afin renforcer les taux de couverture et échanger sur les pratiques des entreprises. Si les valeurs ne respectent pas les seuils, elles ne seront pas définies comme investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ADP	Transport	2.69%	France
ALTEN	Technologie	2.36%	France
BIC	Consommation de base	2.21%	France
IPSOS	Industrie	2.18%	France
MONCLER	Consommation discrétionnaire	2.15%	Italie

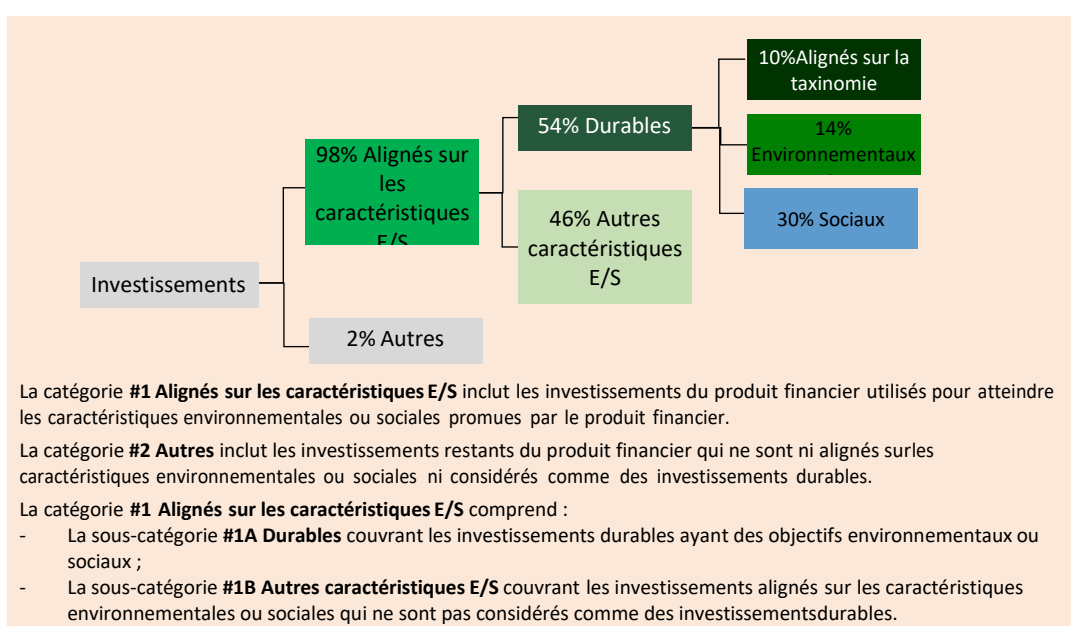
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



INFRASTRUCTURE WIRELESS ITALIANE	Telecommunication	2.15%	Italien
VIVENDI	Consommation dissectionnaire	2.11%	France
ARCADIS	Industrie	2.11%	Pays Bas
BAWAG	Finance	2.07%	Autriche
SPIE	Industrie	1.99%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Consumer Discretionary	18%
Consumer Staples	6%
Energy	1%
Financials	14%
Healthcare	5%
Industrials	20%
Information Technology	11%
Materials	3%
Real Estate	3%

Telecommunication Services	4%
Utilities	3%
Autres	13%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

Non

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

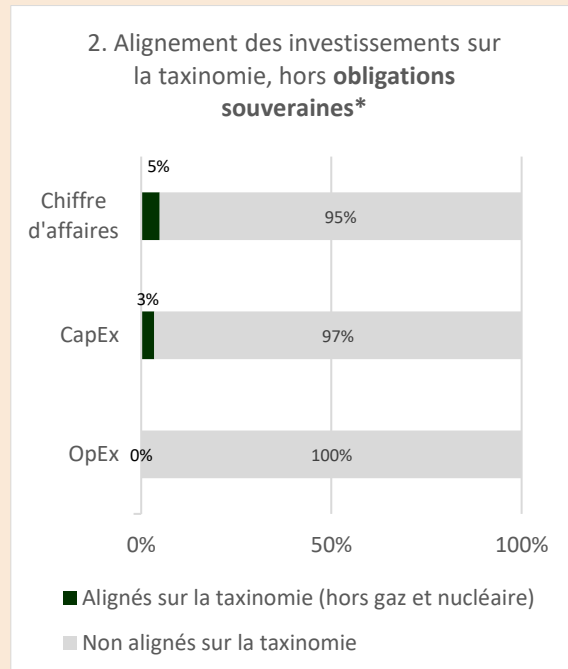
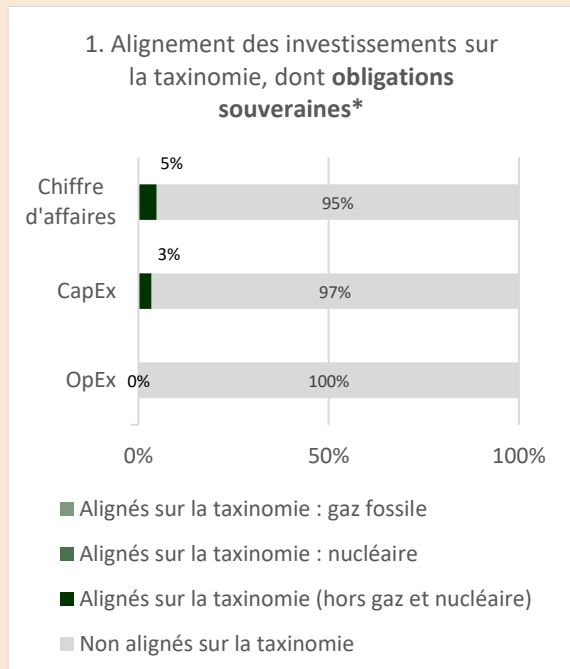
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 72.04% des investissements

***Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines**

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Intégrant les souverains :

Revenus : habilitantes 1.18 %; transitoires 0.00%

Capex : habilitantes 0.13 %; transitoires 0,00%

Opex : habilitantes 0.02 %; transitoires 0.00 %

Hors souverains :

Revenus : habilitantes 1.18 %; transitoires 0.00%

Capex : habilitantes 0.13 %; transitoires 0,00%

Opex : habilitantes 0.02 %; transitoires 0.00 %

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Ce pourcentage est calculé pour la première fois cette année, l'évolution de ce dernier sera communiquée sur la prochaine période.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE était de 14% pour le fonds à fin 2022.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

30% des actifs du FCP (hors liquidités) étaient des investissements durables avec une contribution sociale.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

2% de l'actif net était considéré comme « autres » hors liquidité. Il s'agit des émetteurs qui suscitent un intérêt pour les gérants mais dont les fournisseurs de données n'assurent pas/plus la couverture ainsi que les fonds classifiés article 6. Cette poche ne peut excéder 10%



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'assurer une bonne application de la méthodologie intégrant les caractéristiques environnementales et/ou sociales, des contrôles ont été mis en place au niveau des univers de départ ainsi qu'au niveau des fonds.

Les univers de départ sont réalisés par l'équipe ISR de Meeschaert AM, l'analyse permet d'appliquer les caractéristiques environnementales et/ou sociales propres au fonds. Ceux-ci sont vérifiés par l'équipe des risques. De plus, une vérification des investissements réalisés dans le fonds est faite par l'équipe de la conformité. Un blocage pré-trade est en place afin que les gérants ne puissent pas investir dans des valeurs non-éligibles aux caractéristiques ESG définies pour le fonds



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Section non applicable, l'indice de référence n'est pas défini par des caractéristiques ESG.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

COMPTES ANNUELS

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS Bank.



MAM PREMIUM EUROPE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

MAM PREMIUM EUROPE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MAM PREMIUM EUROPE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



MAM PREMIUM EUROPE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

2023.04.14 18:47:24 +0200



BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	126 012 695,56	133 678 511,54
Actions et valeurs assimilées	121 598 956,37	133 515 368,67
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	121 598 956,37	133 515 368,67
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	4 301 484,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 301 484,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	112 255,19	163 142,87
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	112 255,19	163 142,87
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	2 735 424,68	496 947,99
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 735 424,68	496 947,99
COMPTES FINANCIERS	10 636 460,94	10 920 252,25
Liquidités	10 636 460,94	10 920 252,25
TOTAL DE L'ACTIF	139 384 581,18	145 095 711,78

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	153 338 125,99	122 538 064,48
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-16 303 436,24	22 085 744,72
Résultat de l'exercice (a,b)	-401 874,48	-402 911,51
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	136 632 815,27	144 220 897,69
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	112 255,12	163 143,10
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	112 255,12	163 143,10
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	112 255,12	163 143,10
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	2 463 779,77	537 491,42
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 463 779,77	537 491,42
COMPTES FINANCIERS	175 731,02	174 179,57
Concours bancaires courants	175 731,02	174 179,57
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	139 384 581,18	145 095 711,78

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
NEW ICE EUR/SEK 0322	0,00	5 501 869,66
RP EURGBP 0322	0,00	9 158 691,64
RP EURGBP 0323	3 762 768,76	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	19 303,44	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 596 825,97	2 133 375,61
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	2 616 129,41	2 133 375,61
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	62 363,26	60 501,11
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	62 363,26	60 501,11
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 553 766,15	2 072 874,50
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 943 720,74	2 357 668,63
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-389 954,59	-284 794,13
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-11 919,89	-118 117,38
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-401 874,48	-402 911,51

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0012830933 - Part MAM PREMIUM EUROPE I : Taux de frais maximum de 1,10% TTC

FR0010687749 - Part MAM PREMIUM EUROPE R : Taux de frais maximum de 2,25% TTC

Les frais de gestion variables sont calculés selon la méthode suivante :

18% TTC maximum de la performance annuelle nette de frais du Fonds par rapport à son indice de référence (EUROSTOXX SMALL NET RETURN), dividendes nets réinvestis .

DESCRIPTION DE LA METHODE DE CALCUL DES FRAIS DE GESTION VARIABLES :

Conformément à la réglementation en vigueur applicable, le calcul de la commission de surperformance sera, à compter du 31 janvier 2022, sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul :

La commission de performance du Fonds est calculée selon la méthode indiquée, c'est-à-dire par référence à un fonds indicé réalisant une performance annuelle égale à celle de son indice de référence (EURO STOXX Small Net Return Index) et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La performance du Fonds/fonds indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.

Provision/Reprise de Provision :

Dès lors que la performance du Fonds depuis le début de la période d'observation est supérieure à celle du fonds indicé,

une provision de 18% de cette surperformance est constituée à chaque établissement de valeur liquidative (VL).

Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport au fonds indicé, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision (hors frais de gestion variables figés liés aux rachats et définitivement acquis à la société de gestion). Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par la société de gestion.

Toute sous-performance du fonds au dernier jour de la période d'observation de 12 mois devra être rattrapée au cours d'une période d'observation de 5 ans maximum avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence :

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence (EURO STOXX Small Net Return Index) et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. ».

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation :

La commission de surperformance se calcule sur une période d'observation de 12 mois allant du 1^{er} février au dernier jour de bourse du mois de janvier de l'année suivante.

L'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts MAM PREMIUM EUROPE I	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM PREMIUM EUROPE R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	144 220 897,69	98 437 966,55
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	45 155 096,06	67 370 449,96
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-29 614 420,48	-43 433 329,14
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	25 895 129,69	43 839 956,63
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-38 353 669,85	-19 953 662,47
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	517 646,38	145 969,94
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-309 352,02	-627 156,39
Frais de transactions	-3 079 225,43	-2 585 796,60
Différences de change	-981 913,64	7 238,16
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-6 653 671,53	1 223 462,58
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>2 267 912,97</i>	<i>8 921 584,50</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-8 921 584,50</i>	<i>-7 698 121,92</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	226 252,99	80 592,60
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>112 255,19</i>	<i>-113 997,80</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>113 997,80</i>	<i>194 590,40</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-389 954,59	-284 794,13
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	136 632 815,27	144 220 897,69

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Change	3 762 768,76	2,75
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	3 762 768,76	2,75
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 636 460,94	7,78
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 731,02	0,13
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	10 636 460,94	7,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	175 731,02	0,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 DKK		Devise 3 SEK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	7 631 621,22	5,59	2 441 448,26	1,79	1 977 467,68	1,45	893 507,46	0,65
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	111 485,69	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	105 567,14	0,08	0,00	0,00	312 937,33	0,23	783 638,80	0,57
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 731,02	0,13
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	3 762 768,76	2,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	2 585 488,29
	Souscriptions à recevoir	38 450,70
	Dépôts de garantie en espèces	104 179,59
	Coupons et dividendes en espèces	7 306,10
TOTAL DES CRÉANCES		2 735 424,68
DETTES		
	Achats à règlement différé	1 705 691,92
	Rachats à payer	9 005,60
	Frais de gestion fixe	186 093,34
	Frais de gestion variable	562 988,91
TOTAL DES DETTES		2 463 779,77
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		271 644,91

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MAM PREMIUM EUROPE I		
Parts souscrites durant l'exercice	1 072,0175	23 784 985,82
Parts rachetées durant l'exercice	-667,2093	-14 040 726,18
Solde net des souscriptions/rachats	404,8082	9 744 259,64
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 487,3648	
Part MAM PREMIUM EUROPE R		
Parts souscrites durant l'exercice	81 910,6440	21 370 110,24
Parts rachetées durant l'exercice	-60 249,7422	-15 573 694,30
Solde net des souscriptions/rachats	21 660,9018	5 796 415,94
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	262 354,0912	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MAM PREMIUM EUROPE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM PREMIUM EUROPE R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts MAM PREMIUM EUROPE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	817 335,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de gestion variables provisionnés	371 849,35
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,50
Frais de gestion variables acquis	58 079,28
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,08
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM PREMIUM EUROPE R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 452 214,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,25
Frais de gestion variables provisionnés	190 977,06
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,30
Frais de gestion variables acquis	53 264,98
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,08
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-401 874,48	-402 911,51
Total	-401 874,48	-402 911,51

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM PREMIUM EUROPE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	132 321,87	184 448,25
Total	132 321,87	184 448,25

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM PREMIUM EUROPE R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-534 196,35	-587 359,76
Total	-534 196,35	-587 359,76

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-16 303 436,24	22 085 744,72
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-16 303 436,24	22 085 744,72

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM PREMIUM EUROPE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-8 489 143,31	11 221 410,08
Total	-8 489 143,31	11 221 410,08

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM PREMIUM EUROPE R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-7 814 292,93	10 864 334,64
Total	-7 814 292,93	10 864 334,64

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	47 470 926,23	62 119 387,07	98 437 966,55	144 220 897,69	136 632 815,27
Parts MAM PREMIUM EUROPE I en EUR					
Actif net	27 140 346,26	32 760 528,04	53 862 430,90	73 586 999,71	71 312 948,12
Nombre de titres	2 027,8551	1 937,3592	2 704,0611	3 082,5566	3 487,3648
Valeur liquidative unitaire	13 383,77	16 909,88	19 919,08	23 872,06	20 448,94
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-990,35	1 831,24	2 134,54	3 640,29	-2 434,25
Capitalisation unitaire sur résultat	-10,55	125,44	-304,02	59,83	37,94
Parts MAM PREMIUM EUROPE R en EUR					
Actif net	20 330 579,97	29 358 859,03	44 575 535,65	70 633 897,98	65 319 867,15
Nombre de titres	119 738,6357	138 335,8959	179 990,6080	240 693,1894	262 354,0912
Valeur liquidative unitaire	169,79	212,22	247,65	293,46	248,97
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-12,55	23,08	26,54	45,13	-29,78
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,79	-0,54	-5,79	-2,44	-2,03

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BRENNTAG AG NAMEN	EUR	9 000	537 480,00	0,39
CTS EVENTIM AG	EUR	20 000	1 192 000,00	0,87
ENCAVIS AG	EUR	80 000	1 478 800,00	1,08
FREENET NOM.	EUR	75 000	1 531 500,00	1,12
GFT TECHNOLOGIES	EUR	28 421	964 892,95	0,71
HUGO BOSS NOM.	EUR	30 000	1 624 800,00	1,19
JUNGHEINRICH AG	EUR	19 632	521 818,56	0,38
KRONES AG	EUR	17 000	1 785 000,00	1,31
NEXUS AG	EUR	10 126	565 030,80	0,41
NORMA GROUP NAMEN	EUR	40 000	680 000,00	0,50
TOTAL ALLEMAGNE			10 881 322,31	7,96
AUTRICHE				
ANDRITZ AG	EUR	20 000	1 071 000,00	0,79
BAWAG GROUP AG	EUR	57 835	2 880 183,00	2,11
VOEST-ALPINE AG	EUR	25 000	619 500,00	0,45
TOTAL AUTRICHE			4 570 683,00	3,35
BELGIQUE				
D'IETEREN GROUP	EUR	7 125	1 276 800,00	0,93
LOTUS BAKERIES	EUR	400	2 528 000,00	1,85
SOLVAY	EUR	10 000	944 600,00	0,69
WAREHOUSES DE PAUW SCA	EUR	36 204	966 646,80	0,71
TOTAL BELGIQUE			5 716 046,80	4,18
DANEMARK				
SYDBANK	DKK	62 050	2 441 448,26	1,79
TOTAL DANEMARK			2 441 448,26	1,79
ESPAGNE				
BANKINTER SA	EUR	209 119	1 310 757,89	0,96
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI	EUR	130 000	781 300,00	0,57
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	105 000	921 375,00	0,67
TOTAL ESPAGNE			3 013 432,89	2,20
FINLANDE				
KONE OY B NEW	EUR	20 000	966 000,00	0,71
METSO OUTOTEC OYJ	EUR	150 000	1 441 800,00	1,05
PUUULO OYJ	EUR	105 200	614 894,00	0,45
TOTAL FINLANDE			3 022 694,00	2,21
FRANCE				
AEROPORTS DE PARIS	EUR	30 000	3 756 000,00	2,75
ALD SA	EUR	136 623	1 470 063,48	1,07
ALTEN	EUR	28 214	3 295 395,20	2,41
BOLLORE SE	EUR	485 916	2 536 481,52	1,86
COFACE	EUR	164 628	1 998 583,92	1,47
ELIS	EUR	50 000	691 000,00	0,50
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	41 116	580 969,08	0,42
GECINA NOMINATIVE	EUR	7 576	720 856,40	0,53

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IPSOS	EUR	51 872	3 034 512,00	2,22
NEOEN SA	EUR	27 000	1 015 470,00	0,74
SES IMAGOTAG SA	EUR	5 770	703 940,00	0,52
SMCP SA	EUR	170 973	1 109 614,77	0,81
SOCIETE BIC	EUR	48 086	3 075 099,70	2,25
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	25 014	2 238 252,72	1,64
SOITEC SA	EUR	13 727	2 098 171,95	1,53
SOPRA STERIA	EUR	11 478	1 620 693,60	1,19
SPIE SA	EUR	113 865	2 773 751,40	2,03
SR TELEPERFORMANCE	EUR	7 000	1 558 900,00	1,14
TRIGANO SA	EUR	8 548	1 090 724,80	0,80
VALLOUREC	EUR	45 000	552 150,00	0,41
VERALLIA-WHEN ISSUED	EUR	29 450	932 976,00	0,68
VIVENDI	EUR	329 552	2 937 626,53	2,15
TOTAL FRANCE			39 791 233,07	29,12
IRLANDE				
GRAFTON GROUP PLC	GBP	102 514	911 487,27	0,67
TOTAL IRLANDE			911 487,27	0,67
ITALIE				
BANCO BPM SPA	EUR	600 000	2 000 400,00	1,46
BFF BANK SPA	EUR	160 000	1 185 600,00	0,87
BRUNELLO CUCINELLI SPA	EUR	19 056	1 316 769,60	0,96
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	183 989	1 744 951,68	1,28
DIASORIN SPA	EUR	20 930	2 729 272,00	1,99
EL.EN.SPA	EUR	50 205	715 421,25	0,53
FINECOBANK SPA	EUR	50 547	784 489,44	0,58
INFR WIRE ITAL SPA	EUR	317 782	2 991 599,75	2,19
INTERPUMP GROUP	EUR	52 170	2 199 487,20	1,61
MONCLER SPA	EUR	60 654	3 002 373,00	2,20
PIAGGIO & C SPA	EUR	600 000	1 682 400,00	1,23
REPLY FRAZION	EUR	13 500	1 444 500,00	1,06
SAES GETTERS	EUR	42 005	991 318,00	0,72
SESA	EUR	11 000	1 276 000,00	0,93
SOL SPA	EUR	69 947	1 238 061,90	0,91
TELECOM ITALIA ORD SPA	EUR	8 000 000	1 730 400,00	1,27
TOTAL ITALIE			27 033 043,82	19,79
LUXEMBOURG				
SAF-HOLLAND - BEARER SHS	EUR	125 782	1 108 768,33	0,82
TOTAL LUXEMBOURG			1 108 768,33	0,82
PAYS-BAS				
ALFEN BEHEER BV	EUR	11 456	964 595,20	0,70
ARCADIS	EUR	80 000	2 936 000,00	2,15
ASM INTERNATIONAL N.V.	EUR	8 000	1 885 200,00	1,38
ASR NEDERLAND NV	EUR	62 513	2 772 451,55	2,03
EURONEXT NV - W/I	EUR	20 750	1 435 070,00	1,05
KONINKLIJKE VOPAK	EUR	50 000	1 387 500,00	1,02
QIAGEN N.V.	EUR	34 838	1 637 734,38	1,20
SLIGRO FOOD GROUP	EUR	30 735	499 136,40	0,36

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL PAYS-BAS			13 517 687,53	9,89
ROYAUME-UNI				
BEAZLEY PLC	GBP	130 000	995 963,60	0,73
CENTRICA PLC	GBP	1 000 000	1 088 248,23	0,80
INFORMA PLC	GBP	125 000	873 236,90	0,64
KEYWORDS STUDIOS PLC	GBP	20 000	614 253,66	0,45
NEXT FIFTEEN COMMUNICATIONS	GBP	128 616	1 435 624,46	1,05
SMITH & NEPHEW PLC	GBP	60 000	750 566,56	0,55
TATE & LYLE PLC	GBP	120 000	962 240,54	0,70
TOTAL ROYAUME-UNI			6 720 133,95	4,92
SUEDE				
AUTOLIV SWED.DEPOSIT.RECEIPTS	SEK	20 000	1 432 142,28	1,05
FASTIGHETS AB BALDER-B SHRS	SEK	125 000	545 325,40	0,40
TOTAL SUEDE			1 977 467,68	1,45
SUISSE				
U-BLOX HOLDING AG	CHF	7 984	893 507,46	0,65
TOTAL SUISSE			893 507,46	0,65
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			121 598 956,37	89,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées			121 598 956,37	89,00
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH Part I	EUR	400	4 301 484,00	3,15
TOTAL FRANCE			4 301 484,00	3,15
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 301 484,00	3,15
TOTAL Organismes de placement collectif			4 301 484,00	3,15
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
RP EURGBP 0323	GBP	30	112 255,19	0,08
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			112 255,19	0,08
TOTAL Engagements à terme fermes			112 255,19	0,08
TOTAL Instruments financier à terme			112 255,19	0,08
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	GBP	-99 562,43	-112 255,12	-0,08
TOTAL Appel de marge			-112 255,12	-0,08
Créances			2 735 424,68	2,00
Dettes			-2 463 779,77	-1,81
Comptes financiers			10 460 729,92	7,66
Actif net			136 632 815,27	100,00

Parts MAM PREMIUM EUROPE R	EUR	262 354,0912	248,97
Parts MAM PREMIUM EUROPE I	EUR	3 487,3648	20 448,94

